

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-05

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 4

Séance du 26 février 2026

Date de la Convocation

18/02/2026

Date de l'affichage

18/02/2026

Objet de la délibération

Modification aménagement
Forêt communale

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-six février,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Sophie BAUDET, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Béatrice VAUCHER.

Absents : Marc BONGINI (pouvoir à B. MONNET), Marion ATRON (pouvoir à I. PACOU), Jérôme BENOIT (pouvoir à C. HAUBRUGE), Romain CORNU (pouvoir à F. RODOT), François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Michel SORNAY.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Après avoir pris connaissance du projet de modification de l'aménagement de la forêt communale de Val-Sonnette, présenté par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le plan de modification de l'aménagement de la forêt communale de Val-Sonnette d'une contenance de 129 ha 24 a 75 ca et ses dispositions pour la période 2026 à 2038 tel qu'il est proposé par l'O.N.F., notamment :
- **APPROUVE** le maintien du traitement de futaie irrégulière, dont conversion en futaie irrégulière, sur une surface de 60,17 ha au sein de deux groupes :
 - groupe irrégulier d'une surface totale de 24,71 ha ;
 - groupe irrégulier extensif d'une surface de 35,46 ha.
- **APPROUVE** le maintien du traitement de futaie régulière sur une surface de 54,41 ha au sein de six groupes :
 - groupe de régénération d'une surface totale de 11,09 ha ;
 - groupe de préparation d'une surface de 18,44 ha ;
 - groupe d'amélioration feuillue d'une surface de 8,85 ha ;
 - groupe d'amélioration de jeune futaie feuillue d'une surface de 5,68 ha ;
 - création d'un groupe d'amélioration résineuse d'une surface de 6,43 ha ;
 - groupe de jeunesse d'une surface de 3,92 ha.
- **APPROUVE** l'introduction du traitement hors sylviculture à vocation écologique sur une surface de 14,67 ha.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 21/02/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

